

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6648  
2 septembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 2 SEPTEMBRE 1965,  
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE SINGAPOUR

Au nom de l'Etat de Singapour et en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Etat souverain de Singapour, ayant accédé à l'indépendance, demande à être admis à l'Organisation des Nations Unies avec tous les droits et les devoirs que cette admission comporte.

Par des proclamations solennelles des Premiers Ministres de Singapour et de la Malaisie en date du 9 août 1965, Singapour, qui était un des Etats constitutifs de la Malaisie, a été déclaré Etat indépendant et souverain et reconnu comme tel par le Gouvernement malaisien.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir saisir le Conseil de sécurité, à sa prochaine réunion, de la présente demande. A cette fin, je vous adresse par télégramme distinct le texte d'une déclaration faite conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil. Un instrument formel suivra en temps voulu.

Le Ministre des affaires étrangères  
de Singapour,

S. RAJARATNAM

DECLARATION

Singapour ayant demandé à être admis à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de Singapour, de déclarer que l'Etat indépendant et souverain de Singapour accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

Le Ministre des affaires étrangères  
de Singapour,

S. RAJARATNAM

65-20530

